

**Objet** : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2006-2007

**Réseau** : Libre confessionnel subventionné  
**Niveaux et services** : Fondamental et maternel ordinaire  
**Période** : Année scolaire 2006-2007

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres confessionnelles subventionnées de la zone de Huy-Waremme ;

Pour information :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services de l'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental libre subventionné.

**Autorités** : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, zone de Huy-Waremme

**Signataire(s)** : Viviane LAMBERTS, Présidente

**Gestionnaires** : AGPE - DGPEs

**Personne(s)-ressource(s)** : Marie COLOMBEROTTO – Rue d'Ougrée, 65 – 1<sup>er</sup> étage – 4031 Angleur. Tél. : 04/364.14.18 ou 04/364.13.26

### **Renvois :**

- Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n° 1405 du 20.03.2006 relative à l'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2006-2007 – réseau libre confessionnel subventionné ;
- Circulaire n°1492 du 09.06.2006 relative au décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française.

**Nombre de pages :** 3

**Annexe :** 1

**Téléphone pour duplicata :** site web <http://www.adm.cfwb.be>

**Mots-clé :** Statut – Puériculteurs/trices

Nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2006 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone de Huy-Waremme pour l'enseignement fondamental ordinaire libre subventionné.

Ce classement est réalisé par la Commission zonale de gestion des emplois compétente en application de l'article 28, §3, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions du décret du 02.06.2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française.

Nous renvoyons à ce propos les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement aux instructions qui leur ont été fournies précédemment par les circulaires n°1405 du 20.03.2006 et n°1492 du 09.06.2006.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, on trouvera, outre les coordonnées des personnes concernées :

- sous rubrique « *Groupe* », le groupe d'ancienneté auquel le puériculteur ou la puéricultrice est rattaché. Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considérés comme ayant la même ancienneté.

Les informations reprises se basent sur les données qui nous ont été communiquées par les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement.

En application de l'article 114, §9, du décret du 02.06.2006 relatif au cadre et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissement à communiquer aux puériculteurs et puéricultrices qui le demandent le groupe auquel ils/elles appartiennent.

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements de la zone.

La Présidente,

Viviane LAMBERTS

**Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, §2 et 3)**

**COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS**

Réseau :	Libre	
Caractère :	confessionnel	
Zone Géographique :	Huy-Waremme	
Président(e) :	Mme V. Lamberts	04/364 13 26
Personne ressource	Mme M. Colomberotto	04/364 14 18

**CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE  
DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE**

Matricule	Nom	Prénom	Adresse	Groupe
26602160522	CALMENT	PASCALE	Rue Axhelière, 37 à 4500 Huy	M
25610211204	MARTIN	JACQUELINE	Rue des Mayeurs, 19 à 4280 Hannut	J
26008310288	DUMONT	MARIE-CLAIRE	Rue du Ruisseau, 1 à 4530 Villers-le Bouillet	J
26703020825	GILSOUL	VERONIQUE	Rue Saint-Victor, 36 à 4500 Huy	I
25907141268	MEHAGNOUL	ANNICK	Rue des Frênes, 66 à 4347 Fexhe-le-Haut- Clocher	H
27003280464	CORTES-BUENO	ANGELA	Rue Cherave, 22 à 4500 Huy	G
26302020647	BERTRAND	PATRICIA	Rue Raide Vallée, 134 à 4520 Wanze	F
26211211029	GERADAIN	FRANCINE	Rue Petit Bois, 26 à 4500 Huy	C
27410100939	GENON	DELPHINE	Rue la Falie, 1 à 4550 Nandrin	C
27208021631	LEJEUNE	MURIEL	Rue de la Gendarmerie, 9 à 4550 Nandrin	B
27110061232	DUMONT	ISABELLE	Rue du Cellier, 12 à 4000 Liège	B
27810100433	GORDENNE	AURELIE	Rue Cornuchamps, 73 à 4260 Braives	A

Signature de la Présidente: